



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



Avril 2022

CASDEC

M'enfin !!!

Après de (trop) nombreuses années à les demander, les montants des subventions versées par nos collectivités au CNFPT depuis 10 ans nous ont été apportés et ce de façon différenciée.

Pour mémoire, les conventions liant les collectivités au CASDEC, dans le chapitre relatif au calcul de la subvention, indiquent que cette dernière est assujetties à la variation du montant des cotisations versées au CNFPT tout en indiquant que la subvention de l'année N+1 ne peut être inférieure à celle de l'année N.

Forts de ces données, nous avons voulu savoir si les collectivités respectaient les conventions et potentiellement s'il existait, depuis 10 ans, un manque de recettes lié à ce non-respect.

Le résultat est au-delà de nos estimations, même les plus catastrophiques ou farfelues.

En effet, entre 2012 et 2021, pour le CASDEC, le manque en terme de subvention et par collectivités est le suivant :

De façon cumulative entre 2012 et 2021 :

CCAS : 79 000 €

Ville de Rennes : 1 084 000 €

Rennes Métropole : 528 000 €

TOTAL : 1 691 000 €

De façon non cumulative mais uniquement de comparaison d'e l'année N avec l'année N-1 :

CCAS : 25 500 €

Ville de Rennes : 241 700 €

Rennes Métropole : 109 800 €

TOTAL : 377 000 €

Ces chiffres ne tiennent pas compte des 200 000 € ponctionnés par l'ensemble des partenaires du CASDEC, sous couvert de crise Covid et excédent de trésorerie, avec l'aval de la CFDT.

Évidemment, tout au long de ces années, la CGT n'a eu de cesse de réclamer des augmentations de subventions. Pendant le même temps, d'autres organisations syndicales préféraient supprimer des prestations (aide à la pratique sportive et culturelle) et diminuer les participations du CASDEC (nombre de chèque culture et taux de participation).

RAPPEL :

Les élections professionnelles se déroulent en décembre 2022.

Elles seront aussi l'occasion d'élire les nouveaux administrateurs du CASDEC.

Si vous souhaitez plus de justice sociale au sein des instances qui régissent ce comité, ne vous trompez pas de bulletin de vote : Votez CGT

Si vous souhaitez des élus fervents défenseurs de prestations répondant à vos demandes et aspirations, ne vous trompez pas de bulletin de vote : Votez CGT



Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné – 35200 RENNES

CGT ☎ 02 23 62 24 65

Mail cgt@rennesmetropole.fr

Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT (Cat. A-B & A.M.) ☎ 06 87 38 16 55

Mail ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

